



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT
10, Boulevard Gaston Serpette
B.P 53 606
44036 NANTES CEDEX 1
☎02.40.67.26.26
Fax : 02.40.67.25.52 ou 02.40.67.26.66

SPAR/ENVIRONNEMENT

Réf : arSt Nazaire1.doc

ARRETE

LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1 ;

VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14 ;

VU le décret n° 95-20 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements ;

VU le décret n° 95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

VU l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

VU l'arrêté du 30 mai 1996, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU l'avis favorable du conseil municipal de la commune de Saint Nazaire en date du 19 Janvier 2001;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Loire-Atlantique

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de la LOIRE-ATLANTIQUE aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le plan annexé.

ARTICLE 2 : Sur la commune de Saint Nazaire le classement des infrastructures de transports terrestres est arrêté tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

Ce tableau donne pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des 5 catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le type de tissu traversé par les tronçons.

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES

Nom de l'infrastructure	DÉBUTANT	FINISSANT	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	TISSU
N471.03.01	BD DE LA LIBERATION	RUE J JAURES	2	250m	Rue en U
D971.02.02:1	BD VICTOR HUGO	AV DE LA REPUBLIQUE	2	250m	Rue en U
D971.03.01	AV DE LA REPUBLIQUE	RUE D ANJOU	2	250m	Rue en U
N471.02.01	AV DU CDT HERMINIER	BD DE LA LIBERATION	2	250m	Rue en U
D971.07.01	RUE DE LA VILLE HALLUARD	AV PENHOET	3	100m	Tissu ouvert
D971.04.01	RUE D ANJOU	ROND POINT EUROPE	3	100m	Rue en U
D47.01.02	RN 171	route de GUNDREFF	3	100m	Tissu ouvert
D47.01.01	route de GUNDREFF	RD971	3	100m	Tissu ouvert
D92.08.01	RUE AMBROISE	PLACE BRICHAUX	3	100m	Tissu ouvert
D92.02.01	RUE DES ORMES	RUE PITRE GRENAPIN	3	100m	Tissu ouvert
D92.03.01	RUE PITRE GRENAPIN	RUE DES PEUPLIERS	3	100m	Tissu ouvert
D92.01.01	ROND POINT	RUE DES ORMES	3	100m	Tissu ouvert
D92.04.01	RUE DU LERIOUX	RUE SAINT MARC	3	100m	Tissu ouvert
D92.05.01	RUE DE SAINT MARC	RUE DES PEUPLIERS	3	100m	Tissu ouvert
D92.06.01	RUE DES PEUPLIERS	RUE AMBROISE	3	100m	Tissu ouvert
D92.07.01	RUE AMBROISE	PLACE BRICHAUX	3	100m	Tissu ouvert
D492.03.01	BD SARRELOUIS	RN171	3	100m	Tissu ouvert
D492.02.01	RUE GRENAPIN	BD SARRELOUIS	3	100m	Tissu ouvert
D971.05.01	ROND POINT EUROPE	BD DE LA VILLE HALLUAR	4	30m	Tissu ouvert
D971.06.01	RUE GAUTIER	BD PAUL LEFERME	4	30m	Tissu ouvert
D971.09.01	AV PENHOET	RUE PAUL BERT	4	30m	Tissu ouvert
D971.10.01	RUE PAUL BERT	RUE ANATOLE FRANCE	4	30m	Tissu ouvert
D971.11.01	RUE ANATOLE FRANCE	Limite communale Est	4	30m	Tissu ouvert
D971.01.01:1	PLACE BRICHAUX	CD47 RUE GUTENBERG	4	30m	Tissu ouvert
D971.02.01	RUE GUTENBERG	BD VICTOR HUGO	4	30m	Tissu ouvert
D492.01.01	D92 OCEANIS	RUE GRENAPIN	4	30m	Tissu ouvert
D92.02.04	500M NORD D492	D492	3	100m	Tissu ouvert

CLASSEMENT DES VOIES ROUTIERES

Nom de l'infrastructure	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Tissu
AV. FRANCOIS MITTERRAND_2	Av. Géo André	Rue Lebrun	4	30m	Tissu ouvert
AV. FRANCOIS MITTERRAND_1	Av. Pierre de coubertin	Av. Géo André	4	30m	Tissu ouvert
RUE AUGUSTE CHENEVEAUX	Av. François Miterrand	Rue Mendès France	4	30m	Tissu ouvert
AV. DE PENHOET	Bd de la Liberté	Bd des Apprentis	4	30m	Tissu ouvert
AV. DU COMMANDANT L'HERMINIER	Rue Paul Perrin	Av de la République	4	30m	Tissu ouvert
BD ALBERT 1ER_1	Av. de Lesseps	Rue Jules Mansard	4	30m	Tissu ouvert
BD ALBERT 1ER_2	Rue Jules Mansard	Av. Géo André	4	30m	Tissu ouvert
BD PAUL LEFERME_2	Bd de l'Europe	Rue Halluard	4	30m	Tissu ouvert
BD PAUL LEFERME_1	Rue des Frères Pereire	Bd de l'Europe	4	30m	Tissu ouvert
BD PAUL PERRIN	Bd de la Fraternité	Bd du Moulin de la Butte	4	30m	Tissu ouvert
BD PIERRE DE MAUPERTUIS	Bd de l'Hôpital	Rue Vasco de Gama	4	30m	Tissu ouvert
BD RENE LAENNEC_3	Bd de Sunderland	Bd de l'Hôpital	4	30m	Tissu ouvert
BD RENE LAENNEC_2	Route des Fréchets	Bd de Sunderland	4	30m	Tissu ouvert
BD RENE LAENNEC_1	Rue de Pornichet	Route des Fréchets	4	30m	Tissu ouvert
BD WILLY BRANDT	Rue Hoche	Rue de la Ville Halluard	4	30m	Tissu ouvert
BD DE BOUGAINVILLE	RN 171	Rue Michel de Montaigne	4	30m	Tissu ouvert
BD DE SARRELOUIS	CD 492	Rue Emile Broodcoorens	4	30m	Tissu ouvert
BD DE SUNDERLAND	Rue Emile Broodcoorens	Bd René Laennec	4	30m	Tissu ouvert
BD DE L'HOPITAL_3	Chemin des Mules	Rue Léon Bourgeois	4	30m	Tissu ouvert
BD DE L'HOPITAL_2	Route des Landettes	Chemin des Mules	4	30m	Tissu ouvert
BD DE L'HOPITAL_1	CD 492	Route des Landettes	4	30m	Tissu ouvert
BD DES APPRENTIS_2	Rue Emile Ollivaud	CD 213	4	30m	Tissu ouvert
BD DES APPRENTIS_1	Av. de Penhoet	Rue Emile Ollivaud	4	30m	Tissu ouvert
BD DU MOULIN DE LA BUTTE	Rue Michel de Montaigne	Rue Hoche	4	30m	Tissu ouvert

CLASSEMENT des VOIES ROUTIERES

Nom de l'infrastructure	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Tissu
BD DU PRESIDENT WILSON_1	Rue Vincent Auriol	Av. de Béarn	4	30m	Tissu ouvert
BD DU PRESIDENT WILSON_2	Av. de Béarn	Av. de Lesseps	3	100m	Tissu ouvert
ROUTE DE SAINT-MARC	Chemin du Prazillon	RD 92	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DES FRECHETS	Bd du Docteur René Laennec	Route de la Trébale	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU BOIS JOALLAND	CD 492	Route de la Chaponnerie	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU CHATEAU BEAUREGARD_1	Route du Bois Joalland	Rue Philibert Delorme	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU CHATEAU BEAUREGARD_2	Rue Philibert Delorme	Route des Commandières	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU FORT DE L'EVE_2	Route de la Courance	Chemin du Prazillon	4	30m	Tissu ouvert
ROUTE DU FORT DE L'EVE_1	Rue Adrien Pichon	Route de la Courance	4	30m	Tissu ouvert
RUE ALBERT DE MUN_1	Bd Victor Hugo	Rue d'Ypres	5	10m	Tissu ouvert
RUE ALBERT DE MUN_2	Rue d'Ypres	Rue de Normandie	5	10m	Tissu ouvert
RUE ALBERT DE MUN_3	Rue de Normandie	Rue d'Anjou	4	30m	Tissu ouvert
RUE EMILE BROODCOORENS	Rue des Troenes	Bd de Sarrelouis	4	30m	Tissu ouvert
RUE GABRIEL FAURE	Bd René Laennec	Av. Pierre de Coubertin	4	30m	Tissu ouvert
RUE HENRI GAUTIER_1	Bd de la Libération	Rue Jeanne d'Arc	4	30m	Tissu ouvert
RUE HENRI GAUTIER_2	Rue Jeanne d'Arc	Rue Albert de Mun	4	30m	Tissu ouvert
RUE HENRI GAUTIER_3	Rue Albert de Mun	Rue de Stalingrad	4	30m	Tissu ouvert
RUE HENRI GAUTIER_4	Rue de Stalingrad	Rue du Général de Gaulle	4	30m	Tissu ouvert
RUE HOCHE	Bd du Moulin de la Butte	Av. du Commandant l'Herminier	4	30m	Tissu ouvert
RUE MICHEL ANGE	Rond-Point Océanis	Rue Albert Einstein	4	30m	Tissu ouvert
RUE MICHEL DE MONTAIGNE	Rue François Villon	Bd du Moulin de la Butte	4	30m	Tissu ouvert
RUE PITRE GRENAPIN	Rue de la Vecquerie	Route de la Côte d'Amour	5	10m	Tissu ouvert
RUE VINCENT AURIOL	Rue du Général de Gaulle	Bd de Verdun	4	30m	Tissu ouvert
RUE D'ANJOU_5	Rue des Caboteurs	Rue du Général de Gaulle	3	100m	Rue en U
RUE D'ANJOU_4	Rue Albert de Mun	Rue des Caboteurs	4	30m	Tissu ouvert

CLASSEMENT des VOIES ROUTIERES

Nom de l'infrastructure	Débutant	Finissant	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (1)	Tissu
RUE D'ANJOU_3	Rue Jean Jaurès	Rue Albert de Mun	4	30m	Tissu ouvert
RUE D'ANJOU_2	Rue Fidèle Simon	Rue Jean Jaurès	4	30m	Tissu ouvert
RUE D'ANJOU_1	Rue de Cardurand	Rue fidèle Simon	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE L'ILE DE FRANCE	Rue de la Ville Halluard	Rue de Cardurand	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE LA BERTHAUDERIE	Rue Vasco de Gama	Rue François Villon	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE LA VILLE 01	Avenue de la République	Rue de l'île de France	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE LA VILLE_1	Rue de l'île de France	Rue d'Anjou	4	30m	Tissu ouvert
RUE DE LA VILLE_2	Rue d'Anjou	Rue Henri Gautier	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU COMMANDANT GATE_2	Bd Jean Mermoz	Bd Gambetta	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU COMMANDANT GATE_1	Rue Léon Bourgeois	Bd Jean Mermoz	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU GENERAL DE GAULLE_5	Rue du 28 Février 1943	Rue Henri Gaultier	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU GENERAL DE GAULLE_4	Rue d'Anjou	Rue du 28 Février 1943	3	100m	Rue en U
RUE DU GENERAL DE GAULLE_3	Place François Blancho	Rue d'Anjou	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU GENERAL DE GAULLE_2	Place François Blancho	Place François Blancho	4	30m	Tissu ouvert
RUE DU GENERAL DE GAULLE_1	Bd Gambetta	Place François Blancho	4	30m	Tissu ouvert

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

ARTICLE 3 : Les bâtiments à construire, dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2, doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n° 95-20 et n° 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

ARTICLE 4 : Le présent classement doit être annexé par Monsieur le Maire de la commune de Saint Nazaire au Plan Local d' Urbanisme et le cas échéant aux documents d'urbanisme en tenant lieu, conformément aux articles R 123-13 et R 123-14 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 5 : A compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, les dispositions prévues à l'article 3 et à l'Annexe 1 de l'arrêté interministériel du 6 octobre 1978 cessent de s'appliquer.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une mention dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.
Une copie du présent arrêté sera affichée à la mairie de la commune de Saint Nazaire pendant un mois au minimum

ARTICLE 7 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Loire-Atlantique, le Maire Saint Nazaire et le Directeur Départemental de l'Equipement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel de la Préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le 04 Avril 2001

Le Préfet

Annexes :

- 1 Cartographie du classement sur la commune de Saint Nazaire

La cartographie de la voirie, de format A0, est consultable au SPAR / ENVIRONNEMENT (porte 432).